

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN ET GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULJER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus, à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. DÉPART DES CORRESPONDANCES. SERVICE DES POSTES. ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Table with columns for dates, events, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 23 Mai 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 21 mai, Du 22, and Du 23.

BULLETIN

La proclamation suivante du feld-maréchal Benedeck vient d'être publiée :

Quartier général de Vienne. « Sa Majesté, notre très-gracieux empereur et maître, a daigné ordonner que je prenne le commandement de l'armée du Nord qui doit être formée. Mon quartier général, à partir du 15 de ce mois, sera établi provisoirement à Vienne. Ce jour-là, MM. les généraux, les troupes, les branches d'administration et les établissements militaires, faisant partie de cette armée, seront placés sous mon commandement. »

« Ayant fait mes preuves comme soldat fidèle et dévoué, je sais obéir avec joie à tout ordre impérial. Mais ce sentiment des devoirs se trouve encore animé cette fois par la conviction que chacun en particulier des membres de l'armée qui se réunit sous mes ordres, apportera le plus grand dévouement pour repousser et combattre tout ennemi qui osera menacer inconsidérément et injustement notre auguste Empereur et maître, son illustre dynastie et sa monarchie, notre chère patrie. »

« L'armée sera réunie, sous peu, complètement organisée et équipée, belle, forte, vaillante, animée du meilleur esprit, l'esprit de l'ordre, de la discipline, de l'honneur et de la fidélité, de la bravoure et du dévouement absolu. L'œil de l'Empereur et son noble cœur suivent l'armée partout. La résolution du sacrifice et l'enthousiasme de tous les peuples de l'Autriche nous conduiront. Les sympathies, l'attente et les espérances de nos compatriotes et de tous ceux qui nous sont chers seront avec nous. Même à l'approche de la lutte décisive pour le droit sacré de l'Empereur et de la patrie, l'armée autrichienne pleine d'enthousiasme, et montrant la ténacité de la vieille Autriche, saura toujours vaincre ou mourir avec fidélité et honneur pour l'Empereur et la patrie. »

« Soldats ! je vous apporte pour cela tout mon cœur ardent de soldat, ma volonté de fer, ma suprême confiance en vous, ma très-humble confiance

dans le bon Dieu et la confiance que j'ai dans ma vieille fortune de soldat.

« Avec Dieu, je vous salue, soldats, vous que la volonté et l'ordre de l'Empereur ont confiés à mon commandement et à ma sollicitude, je vous salue dans la ferme conviction que la bénédiction de Dieu ne fera pas défaut à notre juste cause, à notre fidélité, à notre bravoure, à notre constante persévérance.

On écrit de Berlin le 16 mai au Times du 19 :

« La concentration des armées ennemies s'effectuera enfin. Demain et les jours suivants les habitants de Berlin vont assister à de grands mouvements de troupes traversant leur ville pour se rendre sur le théâtre probable de la guerre, si toutefois le canon doit gronder. Il n'y a pas moins de 90,000 à 100,000 hommes, de la Poméranie et de l'est de la Prusse, en route pour les districts sud de Brandebourg et de la Silésie. Les écoles militaires sont fermées ; les élèves ont reçu leur commission d'officier et pris rang dans l'armée. On enrôle les volontaires sans les compter, mais pour servir dans l'armée régulière et non comme en Autriche dans des corps particuliers où la discipline est loin d'être stricte et régulière. »

« Samedi prochain, l'armée prussienne dépassera le chiffre de 500,000 hommes.

« Le cabinet prussien ayant interdit l'exportation hors de ses frontières de l'artillerie et de ses munitions de guerre, les gouvernements de Hanovre et de Wurtemberg se trouvent dépourvus de l'espèce de cartouches nécessaires à l'usage des armes rayées que leur a vendues la Prusse il y a quelque temps.

« Le gouvernement autrichien fait distribuer, en ce moment, parmi ses magyars et ses troupes slaves, des milliers d'imprimés contenant des chants guerriers inspirés par la haine la plus ardente, non contre la Prusse, parfaitement inconnue parmi ces barbares illettrés, mais contre l'Allemagne que tous connaissent si bien et haïssent si profondément. Au moyen de ce procédé, les soldats slaves de l'Autriche ont été surchauffés à un tel degré, que les trafiquants allemands de Bohême, craignant le pillage, ont fermé leurs boutiques dès qu'ils les ont vus entrer en ville.

fois on trouve une de ces mesas à des centaines de milles de toute autre éminence semblable ; plus souvent on en rencontre plusieurs, posées les unes à côté des autres, comme de cônes tronqués ; elles ont toutes le sommet au même niveau, et ces sommets sont souvent couverts d'une végétation qui diffère essentiellement de celle des plaines environnantes.

Des géologues ont affirmé que les crêtes de ces tables indiquent l'ancien niveau des plaines elles-mêmes, qui se sont successivement abaissées, ou qui ont été soumises aux dégradations de l'eau. Ce n'est qu'une vague explication qui satisfait à peine un esprit méditatif. La mesa du Mexique est encore une énigme géologique.

Quand nous fûmes plus près de cet étrange objet, je le regardai avec une curiosité très vive. J'avais déjà vu des mesas sur le Missouri, dans la contrée des Navajos, à l'ouest des montagnes Rocheuses et sur les lisières de la prairie estacado, qui n'est elle-même qu'une vaste mesa.

Le retranchement que nous avions devant nous se distinguait de loin par ses formes très régulières et son éclat étincelant. De plus, son isolement ajoutait encore à l'effet. On n'apercevait que faiblement dans le lointain des collines basses qui bordent le Rio-Grande.

En approchant davantage, nous observâmes certaines altérations dans ses caractères, la mesa n'avait plus des formes si régulières. On pouvait remarquer de légères saillies sur la face des pierres, çà et là les lignes rectangulaires étaient brisées à l'œil. La nature, après tout, ne tient pas à l'exactitude architecturale.

En somme, pourtant, c'était une structure singu-

« L'assemblée de la police rurale chez les préfets de l'arrondissement a réitéré en lieu dans le voisinage de cette capitale. La police a éprouvé la plus grande difficulté à se faire accompagner des paysans. Ainsi, en une certaine occasion, sur 60 employés de la police, un seul a réussi à réunir ses deux assesseurs. Le préfet leur a lu une adresse dans laquelle ils promettent, tant en leur nom qu'en celui des villageois, de tout sacrifier, leur vie même, pendant la guerre prochaine et de payer d'avance la moitié des impôts. La police, qui se recrute exclusivement parmi les paysans, n'a élevé aucune objection, mais hier au soir, quand la susdite adresse a été proposée aux paysans assemblés, ceux-ci ont refusé à l'unanimité d'y mettre leur signature. »

On écrit de Copenhague, le 16 mai : S. A. R. le prince royal, au lieu de faire un voyage en Italie et en Grèce, sera de retour, ici, le 25 de ce mois.

« Le gouvernement prussien a interdit le transit des chevaux danois par le Sleswig ; il est bien entendu qu'il y a exception pour les chevaux achetés pour le compte de la Prusse. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas). Prusse.

Berlin, 20 mai. On lit dans une feuille supplémentaire de la Gazette de la Croix : « Si la nouvelle donnée par le Memorial diplomatique est vraie que l'Autriche, par une entente avec les Etats secondaires, ne veut pas rentrer en négociations avec la Prusse sur la question des duchés, mais déférer cette question à la Diète il est à supposer que l'Autriche ne veut pas d'entente, car la Prusse ne peut indubitablement pas accepter cette condition. »

Brescia, 20 mai.

On mande des confins Vénitiens, qu'une commission d'officiers supérieurs a visité les fortifications de la Polesine. Le résultat de son examen aurait été peu favorable.

Italie.

Florence, 20 mai.

Les journaux pensent que le Sénat repoussera l'impôt voté sur la rente par la Chambre des Députés. Le ministre des Finances, M. Scialoja, n'a pas encore définitivement retiré sa démission.

lière à étudier. On disait que le sommet en était inaccessible au pied humain. Un précipice large de cinquante yards l'entourait de toutes parts. Personne, assurément mes compagnons, qui connaissaient bien la localité, n'avait jamais escaladé ce gouffre.

Nous n'étions plus qu'à un mille de la base ; notre conversation languissait, du moins de mon côté ; je ne songeais qu'au retranchement, qui attirait exclusivement mes regards.

Je cherchais à reconnaître la nature de la végétation qui semblait croître abondamment sur son sommet. Le feuillage sombre appartenait évidemment à plusieurs espèces d'arbres aciculaires, peut-être au cèdre rouge coramun ; il y avait aussi des pins à cônes mangeables, particuliers à cette région. Sur le bord du terre croissaient des yuccas et des aloès dont les feuilles étincelantes s'inclinaient gracieusement au-dessus du roc. Des cactus et des plantes pitahaya s'élevaient au-dessus de la butte, comme des candélabres gigantesques, ce qui produisait un effet singulier.

Mes compagnons semblaient ne pas avoir d'yeux pour ces rares beautés végétales, je les entendais, par intervalles ; ils étaient engagés dans une conversation étrangère à la scène, et je prêtai peu d'attention à leurs paroles.

La voix de Garey me fit tout à coup tressaillir ; il s'écria avec force :

— Les Indiens ! mon Dieu !

— Les Indiens ! Où ?

Cette interrogation n'exigeait pas de réponse. Le regard de Garey me guida ; je suivis la direction et remarquai une troupe de cavaliers qui débouchaient

Florence, 21 mai.

Le ministre des Finances, M. Scialoja, a décidé de retirer sa démission. La Nazione dit, qu'aux ouvertures préliminaires faites en vue d'arriver à un congrès, l'Italie et la Prusse auraient fait connaître leur intention d'accepter, mais que l'Autriche n'aurait pas encore répondu.

Russie.

Saint-Petersbourg, 20 mai.

Le Journal de Saint-Petersbourg dément la nouvelle que l'Empereur ait conseillé au gouvernement autrichien la cession de la Vénétie et lui aurait promis son assistance contre la Prusse. Les efforts de la Russie ne sont dirigés que vers un but pacifique. Le Journal de Saint-Petersbourg croit pouvoir assurer que le Cabinet russe, voit, dans le projet de Congrès une chance de conserver la paix, ses efforts augmentent en raison de la gravité de la situation. La Russie accomplira jusqu'au bout un devoir d'humanité et on aurait tort de lui attribuer un autre langage que celui de la persuasion amicale, une autre attitude que celle d'une complète impartialité.

On écrit de Florence, le 19 mai :

« Le roi d'Italie partira probablement demain pour passer en revue toute la ligne de bataille. Victor-Emmanuel sera accompagné par le général La Marmora et par tous les officiers étrangers attachés aux ambassades. »

On mande de Berlin, 19 mai :

« Le roi est décidé, malgré toutes les objections de sa famille et de ses ministres, à prendre part à la campagne qui est à la veille de s'ouvrir. La tente royale est exposée depuis quelques jours aux regards du public. »

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Rome, 16 mai : « L'enthousiasme pour la guerre s'est aussi manifesté ici. De nombreux volontaires partent pour prendre du service. Plus de 400 sont déjà partis ; parmi eux on compte 36 étudiants de l'Université. Les autres volontaires sont de jeunes romains qui se rendent à l'armée dans l'espoir de faire fortune. »

Revue des Journaux.

Le Journal des Débats se refuse à tenir pour parfaitement exactes les informations de l'Indépendance Belge sur les pourparlers relatifs au Congrès, « eu égard aux contradictions et aux inconséquences qui se feraient remarquer dans le programme français. »

précisément de derrière la mesa et qui avançait dans la plaine.

Mes deux compagnons s'étaient arrêtés. Je suivis leur exemple ; tous trois nous examinâmes en selle cette soudaine apparition. Une douzaine d'hommes étaient maintenant en vue et se dirigeaient vers nous.

Ils étaient environ à un mille de nous ; à cette distance on ne peut distinguer un homme blanc d'un indien. Même à la moitié de cette distance, l'homme le plus expérimenté est parfois embarrassé. Les vêtements se ressemblent souvent, et le hâle du soleil et la poussière confondent les physionomies.

Quoique Garey eût déclaré au premier coup d'œil que les cavaliers étaient des indiens, — la supposition la plus vraisemblable dans les circonstances actuelles, — ce n'était qu'une conjecture hasardée, et nous doutâmes quelque temps.

Si ce sont des indiens, opina Garey, ce sont des Comanches.

— Et si ce sont des Comanches, ajouta Rube d'un ton significatif, ils sont animés de mauvais desseins, et nous devons combattre. Allons ! examinez vos armes !

Le conseil de Rube fut immédiatement suivi. La nécessité accéléra nos préparatifs. Tous nous savions que si les cavaliers étaient des Comanches, il n'y avait qu'à lutter.

Cette nation belliqueuse occupe la partie occidentale du Texas, qui s'étend du Rio-Grande au sud, de l'Arkansas au nord. Ces sauvages constituent aujourd'hui, avec leurs tribus amies, la plus puissante alliance indienne du continent américain. Ils prétendent à la souveraineté de toute la région des prairies,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 32 mai 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie

(Suite)

Quoique le retranchement en question ne fût pas une montagne d'or ni d'argent, il n'en était pas moins un objet d'un rare intérêt. On eût dit un château enchanté, il était difficile d'en attribuer la formation à la nature seule. Une intervention humaine, — on ne pouvait se défendre de le croire, — avait dû contribuer à empiler une masse si régulière et si compacte. Mais celui qui a parcouru une grande partie du globe a rencontré beaucoup de ces caprices de la nature qui affectent une sorte de plan préconçu dans le monde des choses inorganiques. C'était, de fait, l'une de ces formations bizarres que l'on rencontre en grand nombre sur les plateaux de l'Amérique et que les Espagnols désignent sous le nom de mesa. On les appelle ainsi à cause de leur sommet uni comme une table, ce qui les distingue des autres élévations. Par-

La reproduction est interdite

« Nous voyons, en effet, dit ce journal, qu'il s'agit de reconnaître aux populations des duchés le droit de décider de leur sort, tandis que, d'un autre côté, les Roumains ne seraient pas consultés, et la souveraineté temporelle du Pape serait non-seulement reconnue, mais encore garantie par l'Italie. Que l'Italie reconnaisse cette souveraineté, rien ne s'y oppose; mais comment et contre qui pourrait-elle la garantir? En vertu de quel droit interviendrait-elle à Rome, le cas échéant, en faveur du Pape et contre les Romains? Rien ne serait plus conforme qu'une telle clause à l'esprit de ces traités de Vienne, si hautement condamnés il y a peu de jours encore par le discours d'Auxerre. »

On lit dans le Bulletin du **Constitutionnel**, sous la signature de M. Edouard Simon :

« On parle toujours, en Allemagne, de la convocation du Parlement, les gouvernements ne se montrent pas opposés à cette idée, mais il est permis de douter que le cabinet de Berlin veuille déférer au suffrage populaire la question de paix et de guerre. »

Si nous en croyons une correspondance adressée de Berlin, 17 mai, au **Monde**, les populations ne seraient rien moins qu'animées d'un esprit belliqueux; « les hommes rappelés, notamment montreraient des dispositions tout opposées. La plupart, continue le correspondant, cherchent à noyer dans l'ivresse leur mauvaise humeur et le regret d'être enlevés au foyer, ils se plient d'assez mauvaise grâce à la discipline. Aussi signale-t-on partout des scènes de résistance et de désordre provoquées par le départ des hommes rappelés. Tous les jours les gares sont le théâtre des scènes déchirantes entre de pauvres pères de famille et leurs femmes et leurs enfants, qu'ils laissent sans pain. Aux gares de la Silésie surtout, ces scènes paraissent avoir un caractère bien triste, des femmes, avec leurs petits enfants dans leurs bras, veulent à toute force retenir leur mari ou partir avec eux. D'autres, dans leur désespoir, veulent se jeter sous les roues des wagons qui emportent leurs époux. A Antonieubutte, les employés de la gare, ne pouvant faire partir le train à cause de la résistance des femmes, ont usé de ruse : ils ont fait monter femmes et enfants dans deux wagons qu'on a détachés au moment du départ. »

Le correspondant du **Siècle** lui écrit de Francfort-sur-Mein, 16 mai :

« Depuis Cologne jusqu'à Bingen, où le Rhin quitte la Prusse pour couler entre le duché de Nassau et la Hesse-Darmstadt, je n'ai vu que des soldats, les uns déjà tout équipés et armés, le sac au dos, le fusil à l'épaule, et sur la tête le casque noir en cuir verni avec la pointe de cuivre; les autres en tenue de route, tunique courte en drap gris-bleu à parements rouges, pantalon noir à passe-poil rouge, et le bonnet plat sans visière, à bande rouge aussi. Beaucoup avaient en outre le sac aux provisions de route en toile grise et la paire de boîtes de rechange. Puis c'étaient des cavaliers à la tunique verte, au casque en acier poli, et d'autres avec la casaque courte à brandebourgs et le bonnet à poil des hussards. A Bonn, toute l'université, délaissant les pandectes et la question du *moi* et du *non moi*, était rassemblée dans un bon appareil guerrier, appuyée sur le grand sabre de Prusse. »

En réponse à un article de M. Louis Jourdan, écrivain du **Siècle**, M. Perrin, rédacteur

de l'**Epoque**, pose en principe : « qu'il n'est pas plus permis à un gouvernement besogneux d'attaquer les autres gouvernements, sous prétexte qu'il souffre, qu'il n'est permis à un homme qui meurt de faim d'attaquer les passants. Le seul droit de l'un et de l'autre, c'est d'expliquer leur situation et de s'adresser à la générosité publique. »

On lit dans la **France**, sous la signature de M. Polin : « Les feuilles autrichiennes trouvent désirable qu'on parle de céder la Vénétie sans définir en même temps les compensations que l'on entend donner à l'Autriche, et elles expriment la conviction que rien d'utile ne pourrait sortir de la réunion d'un Congrès. »

« Ces sentiments de l'opinion seront-ils partagés par les gouvernements? Espérons qu'il n'en sera pas ainsi; et que, de part et d'autre, on aura la sagesse de consentir à faire avant la bataille ce que l'on sera inévitablement amené à faire après, c'est-à-dire à étudier les questions pour les quelles on va se battre et à les résoudre dans un sentiment de conciliation et d'équité. »

Pour extrait : A LAYROU.

**COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.**

Présidence de M. le Conseiller-VILLENEUVE.

Audience du 17 mai.

**AFFAIRE ASPE.**

ASSASSINAT DE LA RUE DES SALENGUES.

L'affluence est toujours extrême aux abords du Palais de Justice. L'intérieur de la salle présente le même aspect. Comme la veille, Aspe a une physionomie calme, il conserve la même impassibilité. On lit une grande fatigue sur sa figure.

M. Filhol est invité par M. le Président à faire connaître les observations qui ont résulté de l'étude par lui faite sur les diverses tâches remarquées sur les pièces saisies. Nul doute pour lui que ces tâches ne soient occasionnées par du sang, notamment celles remarquées sur un drap de lit qui a subi des lavages, et qui conserve encore de nombreuses teintes rosées.

M. Pujol (Mathilde), épouse Cugulière, déclare qu'elle a reçu dans sa maison Marie Guillonet, en qualité de nourrice; qu'elle a été obligée de la renvoyer par suite de ses habitudes d'intempérance. Elle a reconnu la crino-line faite avec un étoffe qu'elle avait donnée à cette fille et qui a été trouvée avec le cadavre, ainsi que divers autres objets. Elle a parlé des traces d'un abcès qu'avait eu cette fille au-dessus du sein, ainsi que d'un furoncle, signes qui ont servi à la constatation de la victime.

Bertrand Lacaze : J'étais, dit-elle, la blanchisseuse de la victime. Comme j'avais du linge à lui remettre, je me rendis à la buvette, on me dit qu'elle n'y était plus. Un soupçon me traversa l'esprit, et sur l'invitation d'un voisin je me rendis à la Morgue. Les objets déposés avaient été enlevés, je me rendis au bureau de police, où je les reconnus comme ayant appartenu à la fille Marie Guillonet.

Marie Vignal, épouse Andrieu, déclare avoir vendu divers objets de vestiaire, qu'elle reconnait dans les pièces de conviction; ayant envoyé son mari chercher un parapluie qu'elle avait prêtée à la servante de la buvette Lyonnaise, elle apprit par son intermédiaire que cette fille avait été chassée le mardi matin. Marie Guillonet était laide, dit le témoin, elle avait le front fuyant et la bouche en museau de lièvre.

Cazemajou, femme Belbèze, a présenté Marie Guillonet à Aspe; celle-ci l'a fait des confidences et lui a raconté qu'elle avait 4,900 fr., qu'elle allait se marier et prendre une buvette pour son propre compte; elle lui a présenté son futur à la buvette des Salengues.

Brodin (Michel), capitaine trésorier. — Je suis resté, dans la soirée du 9, chez M. Moléin, jusqu'à 9 heures, heure à laquelle je suis rentré dans ma chambre; j'entendis M. Poudès rentrer après moi. Le lendemain j'appris par Mme Moléin, qu'Aspe avait renvoyé sa fille de service qu'il avait trouvée avec un soldat; quelque temps après, Aspe lui-même me dit qu'il l'avait chassée parce qu'il l'avait surprise avec un bourgeois; je l'interpellai alors et lui dis : Vous avez dit d'abord que c'était un militaire. C'est vrai, m'a répondu Aspe, et si je dis avec un bourgeois, c'est pour ne pas compromettre les militaires.

Gustave Lavalette, chef d'institution, a gardé Marie Guillonet trois mois en qualité de nourrice et la renvoyée à cause de son intempérance; elle possédait à cette époque une somme de cent vingt francs qu'elle lui offrit et qu'il n'accepta pas.

Bernarde Pauline, épouse Guillonet, mère de la victime, se présente pour déposer. Elle est émue et demande à la justice la vengeance de sa fille; « Qu'elle ne meure pas comme

Si leur haine avait pu s'accroître encore, un incident récent était bien propre à produire ce résultat. Une bande de guerriers comanches avait offert ses services au commandant en chef de l'armée américaine. Elle avait tenu le langage suivant :

« Laissez-nous combattre à vos côtés. Nous n'avons pas de querelle ensemble. Vous êtes des guerriers; nous le savons et nous vous respectons. Nous guerroyons contre les lâches Mexicains qui nous ont volé notre pays. Nous combattons tous pour venger notre empereur Montezuma ! »

Ces paroles, prononcées sur toute la frontière septentrionale du Mexique, ont une étrange signification. Le généralissime américain rejeta prudemment l'alliance comanche; de là cette triple guerre dans laquelle, comme je l'ai déjà dit, nous étions engagés. En conséquence, si ces cavaliers étaient des indiens de la tribu Comanche, la prévision de Robe se réalisait. Nous allions devoir combattre. Nous ne perdîmes pas de temps à nous placer dans une attitude défensive. Mettant à la hâte pied à terre, nous nous plaçâmes derrière nos chevaux, qui devaient nous servir d'abri. Nous attendîmes de pied ferme l'ennemi.

(La suite au prochain numéro.)

**EXPOSITION DE PÊCHE**

ET D'AQUICULTURE D'EAUX DOUCES ET SALÉES

**A ARCAÇON**

L'Empereur, vient de prendre sous son patronage l'Exposition de pêche et d'Aquiculture d'Eaux douces et salées, organisée à Arcachon pour le mois de juillet prochain, par la Commission générale, dont S. E. M. le ministre de la marine et des colonies est président d'honneur, et qui est composée de comités répartis dans l'intérieur des principaux bassins de France, ou situés dans les principaux ports de l'Empire.

une chienne, je ne pardonne pas à son assassin. Ma fille avait une trace d'abcès à la mamelle et un pic à la tête. » (Sensation.)

François Sarraz, sergent de ville à Toulouse, dépose ainsi : J'ai trouvé, le 10 janvier, le cadavre sur les bords du canal; je fus chargé de faire des recherches dans le quartier habité par Aspe. J'appris de sa femme qu'il avait renvoyé sa fille de service à suite d'une discussion survenue dans un règlement de compte. Je me rendis à la rue des Salengues, j'interrogeai Aspe qui me répondit avoir chassé Marie Guillonet le mercredi matin. Je lui demandai s'il n'avait pas entendu parler d'un cadavre trouvé sur les bords du canal. Pardon, dit-il, et je l'ai appris de la bouche même de la fille. Interpellé, l'accusé répond : Je n'ai pas connaissance d'avoir dit ces paroles. Dans mes distractions j'ai pu répondre cela. M. le Président lui fait remarquer la gravité de sa situation et le résultat où doivent amener ses mensonges mal concertés.

Marguerite Lacaze, épouse Dargent, déclare avoir souvent vendu des oranges à la victime qui les aimait beaucoup, notamment le lundi, et le mardi avant le crime.

Françoise Duprat, épouse Lacaze, qui avait l'habitude de voir venir dans son magasin d'épicerie Marie Guillonet, surprise de ne pas la voir venir depuis quelque temps, demanda de ses nouvelles à Aspe qui lui répondit que par son infidélité à rendre ses comptes, il avait été contraint de la chasser le mercredi, à 9 heures.

M. le Président : Eh bien! Aspe, vous changez de système; ce n'est pas la réponse que vous avez faite aux trois témoins qui ont déjà déposé? — C'est par confiance que je dis cela à l'épicière.

J. B. Morère, employé à l'octroi de Toulouse : Etant de garde dans la nuit du 9 au 10 janvier, de 1 heure à 2 h., je vis passer un individu plié dans un burnous, venant du côté de la rue Dalmatie. Il traînait un chariot ayant des bords en cuivre que je me rappelais avoir vu quelque temps auparavant à l'occasion d'une convention dressée à Aspe. Interpellé, Aspe répond qu'à cette heure-là il était bien tranquille dans son lit.

Bertrand Viguier, caporal à la 8<sup>e</sup> compagnie d'infirmiers militaires; déclare avoir vu le charriot saisi arrêté dans la nuit du 9 au 10 devant la buvette de la rue des Salengues.

Marie Rochi, épouse Bredelon, boucher à Toulouse : Dans la semaine où le crime a été commis, Aspe m'emprunta un couteau pour tuer, disait-il, un cochon; je le lui remis, il promit de me le rendre le soir même; avant de le lui donner je le repassai deux fois. Comme il ne me le rendait pas, je l'envoyai chercher le 11 janvier. Ce couteau ne pouvait pas servir pour saigner un cochon.

Jean Decor, garçon boucher, dit qu'il a été lui-même chercher le couteau, le 11, tandis qu'Aspe prétend l'avoir rendu le 5 ou le 6.

Jean Poudès, aspirant au notariat : Dans la nuit du 9 janvier je rentrais chez moi, c'est-à-dire à la maison où se trouve la buvette, à huit heures. J'ouvris très vite avec mon passe-partout, que j'oubliai, je crois, à la porte. Le lendemain Aspe me le rendit sans faire aucune observation.

Jeanne Coujolle, blanchisseuse à Toulouse : Je voyais souvent l'accusé à qui je demandais des nouvelles de ses cochons. Un jour qu'il sortait de son écurie, je vis sur ses souliers une tache de sang. Je lui fis observer qu'il serait bien de laver ce sang; autrement on pourrait bien l'accuser d'avoir commis le crime. Il me répondit que ce sang provenait d'un lapin qu'il avait saigné. Il était triste.

L'audience est levée à 6 heures.

**Audience du 18 mai.**

M. Saintis, commissaire de police : J'ai interrogé la femme Aspe; elle m'a fait connaître l'état de gêne et de pénurie dans lequel se trouvait son mari, et m'a dit que s'il avait commis le crime, il y aurait été poussé par le besoin d'argent. Elle a remarqué sur sa figure une éruption de sang qui ne lui venait qu'à la suite d'une grande colère. Aspe a payé le jour du crime une dette de 40 fr.

Des témoins viennent déposer qu'une pareille somme se trouvait en possession de la victime.

Sophie Enjalbert, épouse Bousac; j'ai recueilli une malle que m'a apportée Aspe, le 10 janvier, il est venu la chercher quelques jours après, et l'a ouverte en ma présence. Il m'a apporté son linge sale pour le blanchir; j'ai trouvé dans le paquet une paire de draps de lit couverts de taches de sang, et qui avait déjà subi un lavage. Il me raconta qu'il avait renvoyé sa fille à 7 heures du matin, parce qu'il l'avait trouvée avec un civil.

Madame Molins. La fille Marie était fort complaisante pour moi; je me rendis dans la buvette pour le prier de me faire une commission. Je trouvais Aspe qui me dit l'avoir renvoyée le matin à 7 heures, parce qu'il l'avait surprise avec un militaire. Plus tard, ayant appris le crime, et ayant conçu des inquiétudes sur cette fille, j'interrogeai de nouveau Aspe qui me fit la même réponse, et je lui déclarai qu'il m'avait livré d'un grand poids.

Andrieu Jean-Joseph : J'avais prêté un parapluie à Marie Guillonet; comme elle ne me le rendait pas, je me décidai à aller le chercher. Aspe me dit qu'il avait mis sa fille, à la porte le mardi, parce qu'elle était infidèle.

Caussade, étudiant en droit : J'avais vendu du vin à l'accusé qui me consentit un effet de 420 francs, portant l'échéance du 10 janvier. La veille du terme, je fus le prévenir que j'avais besoin d'argent et que j'espérais être payé. Je n'ai pas de l'argent, me dit-il, mais je ferai en sorte de m'en procurer. Au reste, on doit m'en prêter. Il m'envoya plus tard un acompte de 20 fr., et le 10 me donna 80 fr. Je ne le privai pas de tout son argent, car je remarquai qu'il gardait en caisse environ 30 fr.

En conséquence, la Commission générale, tout en maintenant au 1<sup>er</sup> juillet le jour de l'ouverture de son Exposition, a pris les dispositions nécessaires pour pouvoir accueillir jusqu'au 15 juin les demandes d'admission qui lui seraient adressées, soit pour des réponses au formulaire, soit pour tout autres ouvrages imprimés ou manuscrits, soit pour des produits, soit pour des instruments.

Une brochure, contenant les instructions sur cette Exposition internationale est déposée au bureau d'administration générale à la préfecture. Il en sera donné connaissance aux personnes qui le désireront.

**EXPOSITION INTERNATIONALE DE PÊCHE**

Du 1<sup>er</sup> Août au 16 octobre 1866.

**A BOULOGNE-SUR-MER**

De toutes les villes du littoral, Boulogne-sur-mer est bien certainement l'une de celles que leur position géographique, leur importance maritime et leur renommée comme villes de bains, semblaient le plus particulièrement désigner pour être le siège d'une exposition internationale de pêche.

Grâce à l'initiative et à la sollicitude de la Commission organisée à Boulogne sous la présidence de M. le Préfet du Pas-de-Calais, au dévouement que nous avons rencontré chez les fonctionnaires de l'inscription maritime en France, au bon vouloir et à la diligence de nos agents diplomatiques ou consulaires et de nos honorables correspondants à l'étranger, il nous est permis de dire à cette heure que l'Exposition Internationale de 1866 aura une importance, un intérêt et une variété sur lesquels personne n'eût osé compter.

L'Allemagne, la Prusse, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Belgique, le Danemark, la Grèce, la

Après l'audition de ce témoin, il y a suspension d'audience.

A la rentrée de la cour, M. le président en vertu de son pouvoir discrétionnaire ordonne que la cour se transportera sur les lieux du crime, composée comme dans les séances ordinaires. Des voitures, sont mises à la disposition des jurés et l'on se dirige dans la rue des Salengues. Après avoir visité la maison, on fait suivre à l'accusé l'itinéraire qu'a pris l'assassin pour transporter le cadavre au canal; une foule immense accompagnait l'accusé.

Après cette descente indispensable à MM les jurés pour l'intelligence des faits, l'audience a été reprise.

Bégou : J'avais donné ma pratique à la fille Marie Guillonet, je lui avais dit de m'apporter du vin le 19 janvier chez moi; voyant qu'elle ne venait pas, je me transportai à la buvette où je trouvai Aspe qui me dit l'avoir mise à la porte. Je remarquai qu'on avait lavé le plancher à grandes eaux.

Le témoin Michaud déclare qu'Aspe lui dit que sa servante avait été rejointe par son père à Revel.

Lignères Salein dit à son tour que l'accusé lui a assuré que la victime était partie pour Bordeaux.

Victor Bennet : Le 9 Aspe est rentré vers minuit; je l'ai entendu ressortir entre trois et quatre heures. Le lendemain à dix heures il m'a dit qu'il avait trouvé, à quatre heures, sa servante au lit avec un homme, et qu'il l'avait renvoyée.

Foussac : Le 10, Aspe a ouvert sa buvette plus tard que d'ordinaire.

Charlotte Parmes constate que ce jour-là le prévenu était d'une tristesse extrême.

A six heures un quart, l'audience est levée.

**Audience du 19 mai.**

Toujours les dépositions de témoins, revenant sur les mêmes faits dont il a déjà été question. Le 19, on a entendu, entre autres, la directrice du Mont-de-Piété de Toulouse; qui a confirmé les dires de l'acte d'accusation. Le père de Marie Guillonet est venu attester en pleurant que sa fille était entrée chez Aspe avec une cinquantaine de francs. D'autres témoins ont déposé des besoins d'argent de l'accusé; de ses pressantes démarches le 8 et le 9 janvier pour s'en procurer, de paiements faits par lui le 11. Il a été constaté que, dans la nuit du crime, Aspe portait un autre manteau que celui qui a été saisi chez lui et qui serait, selon lui, le seul qu'il eût possédé. Des témoins rapportent que les rencontres qu'il aurait faites de l'accusé le jour où le crime a été découvert, et constatant son attitude embarrassée. Aspe persiste dans son système d'absolue dénégation.

La liste des témoins est épuisée. L'affaire est renvoyée au lendemain dimanche. M. le Président annonce qu'à cause de la fête de la Pentecôte, l'audience commencera à midi. M. le procureur général prononcera son réquisitoire.

Aspe, dit le **Droit**, est toujours le même homme, quoique la fatigue des débats ait visiblement affaibli son énergie morale et sa voix. Il est, du reste, peu démonstratif, et tout en lui se produit à froid, tout jusqu'à son animation. Il insiste surtout, et à chaque moment, sur sa faiblesse corporelle, sur ses maladies; il nie, mais sans apporter à la discussion de persistance obstinée; sa fatigue se traduit le plus souvent par des protestations générales, et après avoir affirmé sa sincérité, il s'assied et paraît rester insensible aux contradictions.

**Audience du 20 mai.**

Un auditoire d'élite occupe les places réservées et tout fait pressentir une de ces solennités judiciaires qui restent dans le souvenir. Le talent de l'orateur éminent qui doit prendre la parole et les perplexités produites par les longs et difficiles débats de cette cause, sont des motifs bien suffisants pour justifier cet empressement.

A l'ouverture de l'audience, M. le Procureur général prend la parole.

Messieurs de la Cour, Messieurs les Jurés : Les passions des hommes sont plus redoutables que les éléments déchirés, car la nature est essentiellement féconde; après la tempête, elle s'empresse de rassurer la terre en lui envoyant un sourire dans un rayon de soleil; sa fécondité ne tarde pas à effacer les traces de ses colères. Le crime n'a de puissance que pour détruire. Les ruines qu'il fait sont irréparables.

On se souviendra longtemps à Toulouse, de la nuit du 9 au 10 janvier. Était-ce donc parce que, à travers les ténèbres de cette nuit, le vent soufflait en tempête, et que de violentes rafales s'abattaient incessamment sur nos ruines désertes?

Non ! C'est que le crime s'était fait des complices de ces phénomènes d'un ciel irrité. Le jour cependant revint et devant lui ces vaines terreurs de la nuit allaient disparaître comme des fantômes; mais ce jour éclaira l'aurore du crime et se leva sur un cadavre mutilé. Un cadavre ai-je dit? Anticipé. Qu'étais-ce donc qu'avait aperçu Jean Gasc, ce jeune ouvrier un peu atterré, qui se rendait à son chantier, dont les travaux commençaient à peine? Une masse confuse, indistincte, des linge qui flottaient dans le canal en dehors des jongs. Il s'arrêta; le jour commença à aider, sa curiosité, ses yeux cependant ne le satisfaisant pas complètement; il éprouva un doute, une angoisse peut-être, il veut toucher l'objet, mais remarquez-le bien — Ceci répond d'avance à une objection, il ne le peut toucher du pied et de la main; pour l'atteindre il lance une première pierre, il ne l'atteint pas. Au deuxième coup il est plus heureux, la pierre touche cet objet flottant. — Déjà le soleil paraissait, l'eau prend au dessous du coup une teinte rougeâtre.

Hollande, l'Italie, la Norvège, et la Suède, seront représentées à l'exposition dans des proportions différentes.

L'exposition internationale de Boulogne répondra à la juste attente du gouvernement impérial et du pays.

Les demandes d'admission continueront d'être reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, pour la France; jusqu'au 15 mai, pour l'étranger.

Non loin de l'Entrepôt, sur l'une des terrasses de l'Etablissement des bains, en face des flots, s'élèvera l'Aquarium, établi à une profondeur de trois mètres du sol, et formé de rochers dont les sommets atteindront jusqu'à 45 et 50 pieds de hauteur. Cet aquarium a été conçu par l'artiste remarquable qui en a dressé le plan et qui en dirige la construction, M. Bétencourt, dans des conditions tout autres que celles des aquaria déjà connus et célèbres de Paris et de Hambourg. Par le caractère imposant de l'ensemble, par la superposition hardies de rochers abrupts, par l'originalité, l'imprévu et le pittoresque qui régneront à l'intérieur et jusque dans les moindres détails de ce monument où l'eau et la lumière jailliront de toutes parts, l'aquarium de Boulogne offrira un image de ces constructions colossales, étranges, mystérieuses, que l'imagination aime à se représenter comme n'ayant de base que le fond de la mer, et que la nature semble ne laisser subsister que pour défier le caprice et le génie des hommes. Le poisson qui sera déposé dans cet aquarium devra s'y conserver facilement. Il sera constamment alimenté d'eau prise à la mer même et renouvelée aussi fréquemment qu'il sera jugé utile. Disons d'ailleurs que la partie technique et scientifique de l'œuvre a été attentivement étudiée.

L'aquarium de Boulogne suffirait seul à recommander l'Exposition internationale de 1866 et à en garantir le succès.

EDMOND MAGNIER.

Il n'est pas suffisamment éclairé, mais il est effrayé; il reprend sa course, et quatre ou cinq minutes après, il arrive à l'atelier, au-dessus de l'écluse, ayant quelques-uns de ses camarades et revint sur les lieux de sa découverte...

Dans l'atelier, l'écouleur qui préside ces hommes, s'étonna de voir ses ouvriers prendre un chemin inverse à celui de leur travail; il s'informe: on lui dit que Gasc avait fait le rapport d'un objet inconnu. Boule le suit, il suit lui-même Boule, s'arme d'une gaffe et se rend tout droit à l'endroit désigné...

C'est alors qu'à une heure qu'il est facile de préciser, il était 7 heures et demie. — Boute part par un chemin qui vous est à peu près connu pour aller chez le commissaire de police, et y arrive à 7 heures trois quarts, fait son rapport sur le cadavre trouvé dans l'eau. Le commissaire de police s'empresse, avant de se rendre sur les lieux, il fait prévenir au capitole le médecin chargé de la constatation des décès...

Mais ici quelle préméditation ne se révèle pas et quel de suppositions ne commandent pas toutes les précautions prises par l'assassin! Comment cette femme a-t-elle été tuée? par la décapitation? non! on vous l'a dit, la décapitation a dû suivre la mort qui n'a pas dû être la mort foudroyante, instantanée, non! c'était une œuvre de patience, l'œuvre d'un meurtrier s'acharnant sur son œuvre accomplie.

Pourquoi couper la tête d'une femme morte? C'est le premier mystère, et le second mystère va éclaircir le premier. Les fragments du cadavre sont dispersés, l'un est là, dans le Canal, sous les yeux de tous, mais l'autre est à chercher, quel est-il devenu?

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

a un signe au sein. Ce dernier fait, confirmé par Mme Cugulière et Mme Lavallette, était vérifié. Enfin, les médecins trouvaient la cicatrice que les témoins avaient indiquée comme existant dans un lieu plus secret à la partie postérieure de la cuisse.

La certitude était déjà complète. La Providence semblait vouloir y ajouter quelque chose. On retrouvait, en effet, dans les vêtements retirés du canal, un papier qui ne fut pas remarqué d'abord parce qu'il était mouillé et collé aux vêtements, mais qui, plus tard, lorsque les vêtements furent secs, se souleva, montra ses plis hérissés et révéla l'existence d'une enveloppe de lettre portant un nom très distinct. Le puis omettre les détails, vous les savez: c'était l'enveloppe de la lettre d'André écrite à son père, ramassée par Marie Guillonet dans la buvette et gardée par elle dans sa poche.

Ainsi l'identité que l'assassin avait tout fait pour éviter, l'identité qu'il avait voulu faire disparaître au prix d'une fête horriblement coupée, d'une fête égarée on ne sait où, disparue ou ne sait comment, cette identité résultait comme d'un passeport, comme d'une écriture authentique, comme d'un fait positif certain, irréfutable, dont il y a d'autres exemples en matière criminelle qui font penser à la Providence. L'assassin tira un coup de fusil et on retrouve la bourre faite avec du papier qui porte sa signature, ou bien l'assassin égorge dans un lieu isolé tous ceux qui y habitent et on retrouve un peigne que l'on démontre lui appartenir.

Cette lettre était un de ces événements petits en eux-mêmes, mais décisifs, par lesquels la Providence semble agir en ce monde. C'est ce grain de sable qui, d'après Bossuet, peut quelquefois changer les destinées d'un empire. Nous pouvons donc le dire avec assurance: la victime c'est Marie Guillonet. Mais si c'est bien la victime, ou ce crime a-t-il été commis? Ici les recherches, quoique faites avec toute l'activité possible, furent contrariées et retardées par diverses circonstances, notamment par les circonstances atmosphériques.

M. le Procureur-général fait la description de l'itinéraire suivi pour le transport du cadavre jusqu'au Canal; il précise la place occupée par les empreintes de sang, et la difficulté de reconnaître les traces sur le pavé des rues lavé par de fortes pluies.

On arrivait bien jusqu'au boulevard, il faut aller jusqu'à la rue des Salenques. Mais pourquoi y aller, dit-on, puisque les traces de sang ne menent pas là? Qui vous permet de franchir l'intervalle qui sépare ces deux points? Par quelle hypothèse hardie rattachiez-vous le sang de la maison Galepuy, avec le sang retrouvé dans la maison Molein? Qui m'y autorise, dites-vous? C'est Marie Guillonet.

Ce cadavre, c'est celui de Marie Guillonet, nous le suivons partout. Le sang répandu dans la prairie de Mme Ferréol, c'est celui de Marie Guillonet; le sang répandu sur le boulevard, c'est le sien; c'est Marie Guillonet, qui nous fait remonter la rue des Prés, le boulevard, la rue Lascrosses; elle a le droit de nous dire: Faites deux pas de plus, arrivez à la maison où j'ai été égorcée!

On y va; qu'a-t-on trouvé? Le même sang, les mêmes traces! Nous dira-t-on qu'il n'y avait pas de sang dans la buvette? Qu'importe! nous n'attachons pas grande importance au point de savoir s'il y a eu là un lavage opéré, quoique son existence soit attestée par un témoin digne de confiance; mais ce n'était pas dans la buvette que couchait Marie Guillonet. C'est de sa chambre qu'il faut s'occuper; or, que s'y est-il passé?

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

On a parlé d'une rixe au milieu de la nuit; on a entendu crier au secours! C'était une femme qui criait, on l'a su, c'était un artiller qui la poursuivait sur les lieux, pas de sang, pas de trace de lutte. C'est là un de ces accidents vulgaires auxquels, dans ces quartiers surtout, la police n'apporte qu'une légère attention; mais s'il ne s'agissait que d'un crime commis sous l'influence de la colère, d'une dispute, d'un malentendu, d'un fait qui ne pourrait être qu'accidentel, le cadavre serait resté où il était tombé; les adversaires n'ont pas de rapports entr'eux; entre l'auteur du crime et sa victime, il n'y a plus de lien le coup une fois porté. Pour la Justice, il n'y a aucune conséquence à tirer du fait connu, le meurtrier n'a rien de plus pressé que d'abandonner le théâtre du meurtre, il n'est pas à croire que, ayant entendu crier sa victime, il se soit arrêté, qu'il ait insisté et qu'il se soit livré à la désarticulation des vertèbres, à la dissection du corps, fibre par fibre, à la section des genoux!

France, ces apôtres de l'art, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, ont reçu des félicitations nombreuses dans presque toutes les cours de l'Europe. Nous nous hâtons de le dire, l'audition a justifié, pour nous, la faveur qui les accompagnait.

Le programme se composait de huit chœurs tirés, pour la plupart, du répertoire des Chanteurs Montagnards. Ces chœurs sont des morceaux d'harmonie caractéristiques entremêlés de soli. Tous les sujets paraissent hommes de talent. Deux solistes entr'autres, un ténor, à la voix puissante et sympathique, et une basse profonde, au timbre sonore et cuivre, eussent faits à eux seuls la fortune d'un théâtre lyrique. Bref, l'exécution ne devait et ne pouvait être rien moins qu'attrayante. — Les Chanteurs Languedociens ont été entendus avec le plus grand plaisir.

Une circonstance, que nous ne devons pas taire, s'est produite. L'orchon avait devancé l'heure fixée pour son audition, afin de ne pas nuire à la recette espérée par nos hôtes; et, grâce à une aussi délicate attention, cette recette a été aussi brillante que pouvait le permettre une soirée bien faite certes pour inviter le public à une promenade prolongée.

Les Chanteurs Languedociens ont chanté une messe, lundi, à la Cathédrale. Ils se sont fait également entendre dans plusieurs chapelles de notre ville. Par-tout, leur talent a été admiré, et si on a un regret c'est de ne pas les posséder plus longtemps.

Ce soir, mercredi, à huit heures et demie, à l'occasion du Mois de Marie, ils feront entendre un SALUT SOLENNEL, dans l'église St-Barthélemy.

Par arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, notre compatriote, M. Ferdinand Foulbiade, maire de Montvalent, a été nommé membre du Jury au Concours régional de Châteauroux et délégué dans le département de Loir-et-Cher, pour visiter les propriétés qui concourent pour la prime d'honneur, qui sera décernée à Blois en 1866.

Les succès éclatants obtenus dans les Concours régionaux par notre compatriote, le signalaient d'une façon spéciale, au choix de M. le Ministre.

Lundi soir, vers neuf heures, une scène de désolation mettait en émoi la rue Darnis, à Cahors. Le jeune Cambou venait de tomber d'une croisée où il était endormi. Dans sa chute, il s'est fracturé un bras. La mère, tout éperdue, court vite appeler le médecin; mais une violente palpitation de cœur la saisit et lui occasionne la rupture d'un vaisseau; elle meurt subitement. Au même instant, le père Cambou est pris d'attaques nerveuses qui le laissent longtemps sans connaissance.

Cambou, cadet, est un honnête ouvrier menuisier. Le malheur qui vient de l'atteindre afflige vivement ses nombreux amis.

Mardi matin, une femme traversait l'allée des Platanes, à St-Georges, lorsqu'une branche d'arbre s'est détachée et est venue blesser cette femme à la tête.

On nous écrit de Souillac :

Le 20 du courant, vers midi, la nouvelle se répandait dans Souillac qu'un enfant de la localité venait de se noyer dans la Dordogne. Immédiatement les habitants se transportèrent sur les lieux et, grâce au dévouement du sieur Iragne Noël, marin au port de Souillac, l'enfant put être retiré présentant encore quelques signes de vie. L'imprudent s'était mis à l'eau après avoir diné, de là une indisposition qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences. Des soins ont été aussitôt prodigués à l'enfant qui est aujourd'hui hors de danger.

On nous écrit de Lavercantière :

Le 8 avril dernier, un chien étranger mordit plusieurs chiens du bourg de Lavercantière. Il fut tué le jour-même par le sieur Vallette, meunier à Rampoux. Le 16 du courant, un des chiens mordus en avril a succombé.

Les accidents de cette nature doivent tenir en éveil les populations et leur faire exécuter avec ponctualité les mesures administratives prescrites.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Dans la nuit du 19 au 20 mai, le feu s'est déclaré à la maison de campagne du sieur R. Pierre, d'Anglars. Cette maison, située dans un bois, loin de toute autre habitation, a été presque entièrement détruite. Les pertes couvertes par une assurance s'élèvent à 600 fr. environ.

Chronique locale.

VILLE DE CAHORS.

Concours musical pour les Orphéons Musiques d'harmonie et Fanfares du département du Lot, ouvert à Cahors, le 21 mai 1866, sous le patronage de la municipalité.

Le programme de cette fête, est affiché dans tout le département. Il ne peut qu'attirer une grande affluence dans notre ville. Toutes les précautions sont prises pour que les étrangers trouvent bon accueil à Cahors.

Pour compléter cette journée, un grand bal, sous le patronage de l'Orphéon, vient d'être organisé par M. Besse; il aura lieu au Théâtre, à 9 heures et demie.

L'Orphéon de Cahors. — Les Chanteurs Languedociens.

Dimanche dernier, il y avait une fête musicale à Cahors: c'était sans doute le prélude du concours de dimanche prochain. Dans la même soirée, le public a été appelé à entendre l'Orphéon et les chanteurs nomades dits Languedociens.

L'Orphéon a donné une séance publique pour remercier la population de l'ovation qui lui fut faite à sa rentrée dans Cahors; après les concours d'Albi. Une audition de ce genre était contraire à ses habitudes; ses statuts les interdisent, et chacun sait qu'une société chorale ne se fait pas entendre sur une promenade publique dans des conditions d'acoustique favorables. Toutefois, une foule immense avait attendu l'appel qui lui avait été fait, et l'audition a été de nature à satisfaire les personnes du goût le plus délicat. Un silence religieux s'établissait au moment où le chœur commençait les premières mesures, et, grâce, d'ailleurs, à l'exhaussement sur lequel les chanteurs se trouvaient placés, on ne perdait pas une nuance; c'est dire que l'Orphéon a produit sur tous son effet accoutumé. Quatre chœurs de son répertoire ont été chantés: Le Salut aux Chanteurs, La Noce du Village, Inkermann le chœur du Concours, enfin Le Chant du Braconnier. Justesse, précision, délicatesse et énergie, rien n'a manqué à l'exécution. Notre Société chorale a reçu des applaudissements mérités; et la population, en confirmant ses succès, lui a témoigné, une fois de plus, la sympathie qu'elle professe pour elle.

Ayant de se séparer, l'Orphéon a voulu témoigner à son directeur, M. Fenouillet, son attachement et sa reconnaissance en chantant, sous ses croisées, deux chœurs. La foule a vivement applaudi.

Obligations du C

On peut souscrire dans des finances et chez tous les agents de la Société: 1° Des obligations foncières de 500 fr. 5% remboursables par voie de tirage au sort. 2° Des obligations communales de 500 fr. 5% remboursables par voie de tirage au sort.

FÊTE DE CHARITÉ A TOULOUSE

Les fêtes de Charité commenceront prochain, à Toulouse, et dureront jusqu'au Mercredi 30. — Le samedi soir, à 10 h, proclamation de la Croisade, sur toutes les places. Les cloches et le beffroi sonneront pour annoncer la fête du lendemain. Dimanche: Cavalcade historique, Illumination du Capitole, à 9h. du soir. Lundi, Récompenses aux lauréats de l'exposition banquets et Concert. Mardi, Grand Festival, représentation aux théâtres. Mercredi, Courses de Taureaux, feux d'artifice. Des trains de plaisir, à prix réduits, seront organisés à l'occasion de ces fêtes.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 20 mai. Armagnac (52 degrés), bas 70; Ténarèze 66 fr; haut 64 fr. — Marmande 50 fr. — 3/6 Languedoc (86 degrés) 58 fr. — 3/6 fin 1re qualité (90 degrés) 56 fr. — Tafia 62-50 à 75 fr.

Lille, 21 mai. Le cours officiel du 3/6 fin Nord disponible a été fixé à la Bourse de ce jour à 30 fr.

Paris, 21 mai. Les 3/6 du Nord sont en hausse. On ne donne pas de causes à ce mouvement; il suffit qu'il n'en existe pas de bien sérieuses pour espérer que cette impulsion donnée aux cours luttera avec la confirmation absolue que les gelées tardives ne sont plus à craindre. Mais on a lieu de se féliciter que la température se soit montrée clémente pendant la lune rousse; car s'il fut survenu des gelées comme malheureusement on en voit en mai, on frémit en songeant aux prix qui auraient fait irruption, puisque la hausse s'est faite quand même avec une température on ne peut plus convenable au développement des jeunes pousses. Il est vrai qu'on a encore à craindre la coulure; mais ce fléau n'est rien, comparativement à celui de la gelée. Il y a de la coulure là où la, mais il ne pleut pas partout à la fois heureusement.

Quoi qu'il en soit, le disponible et le courant du mois sont à 57 fr.; les trois de juin à 56 fr. les 4 mois de septembre à 55 fr. l'hect. à 90 degrés. Les alcools du Midi ne profitent pas de la hausse des esprits de betterave; les marchés du Midi sont en général stationnaires. A l'entrepôt, on les cote en disponible à 66-67 l'hect à 86 degrés, le tout à l'entrepôt. Les eaux-de-vie sont en bonne position quant aux prix tenus, mais les transactions sont toujours sans grande animation; nous ne voyons pas de changement dans les prix. Sur les marchés producteurs de l'Ouest, il y a quelque tendance à la baisse, mais elle ne se manifeste qu'isolément; elle a été déterminée par quelques petites gelées survenues dans les Charentes, mais le dégât est si minime qu'il ne doit exercer aucune influence sur l'avenir de la récolte, si le mal est limité aux quelques dégâts qui ont frappé seulement sur de jeunes vignes.

Les vins nouveaux sont toujours au grand calme, les avis de la majeure partie des vignobles sont bons. Les petites gelées des Charentes sont sans influence sur les cours. Les arrivages des vins du Midi et des vignobles du Bordelais et de la Bourgogne sont toujours importants. Donc, il n'y a pas lieu de modifier les prix soit à Bercy, soit à l'entrepôt; on recule le remaniement de la cote jusqu'à la floraison de la vigne; c'est donc encore un grand mois à attendre avant de voir un mouvement dans l'un ou l'autre sens se produire.

(Moniteur viticole de Bordeaux).

JUSQU'AU 31 MAI PRÉSENT MOIS

billets à 25 c. dans toute la France chez tous Libraires et Débitants de Tabac. GRANDES LOTERIES autorisées dans tout l'Empire Français. QUATRE-CENT-CINQUANTE MILLE FRANCS A GAGNER POUR UN FRANC. Loterie de Bordeaux (un million) 100000 FR. Nombreux lots. — Gros lot..... 100000 Loterie Châteauroux (un million) 100000 FR. Nombreux lots. — Gros lot..... 100000 Loterie des Andelys (750,000 f.) 100000 FR. Nombreux lots. — Gros lot..... 100000 Les Enfants Pauvres (1500000 f.) 1500000 FR. Nombreux lots. — Gros lot..... 150000 Ces quatre gros lots s'élèvent à fr. 450000

Et plus de six cents autres lots.  
Avec 25 c. on peut gagner un lot, même un gros lot. En prenant à 25., UN billet de chacune de ces quatre Loteries, on pourrait donc, avec un franc, gagner ces quatre Gros Lots, — c'est-à-dire : Quatre-cent-cinquante mille francs pour un franc.

**Billets à 25 c.** dans toute la France chez tous libraires et débitants de Tabac.

On peut aussi, pour VINGT billets (20 chances de gagner ces Gros Lots), adresser mandat-poste ou timbres-poste CINQ francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

Monsieur Didier.

En vous accusant réception des 50 kilos de graine de Montarde Blanche que vous avez bien voulu me faire remettre gratuitement, je suis heureux de vous apprendre que je les ai employés dans ma pratique avec un succès qui

a dépassé toutes mes espérances.

Je viens, tout récemment encore, de guérir promptement et radicalement, à l'aide de ce qui me restait de graine, un rhumatisme chronique, avec complication de flux hémorrhédaire, une irritation nerveuse de l'estomac (gastralgie), une gastro-entérite chronique, des dartres rebelles, invétérées, une constipation opiniâtre; un sixième malade, atteint d'une ancienne inflammation de foie (hépatite) avec trouble profond des digestions, touché, après six semaines d'usage de votre graine, à une guérison qui n'est plus douteuse.

Vous avez raison, Monsieur, d'élever la voix contre une averse de spéculation qui ne craint pas de livrer aux malades de mauvaises graines, vieilles, quelquefois échauffées, plus capables de leur nuire que de les guérir.

Conservez à votre excellent produit la réputation et la popularité qu'il doit à ses spécifiques et héroïques vertus médicales, ce sera pour vous un nouveau titre à la reconnaissance

des malades.

Je crains d'être indiscret en vous priant de vouloir bien m'adresser de nouveau quelques kilos de graine, mais votre extrême obligeance me rassure.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.  
Docteur BELANGER, de la faculté de Paris.

Etude de M<sup>e</sup> ETIENNE VIVAL, avoué à Figeac.

Le 22 juin 1866, à 9 heures du matin, au Tribunal de Figeac, seront mis en vente une Boutique et Sol de ladite boutique, sis à Figeac, rue Ortabadial, Saisie au sieur Joseph Roche, dit Laurent, boulanger à Figeac. La mise à prix est fixée à 50 fr.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 19 mai 1866.)

Etude de M<sup>e</sup> HÉBRARD, avoué à Gourdon.

Le 5 juin 1866, à 9 heures du matin, vente sur licitation de la Fontaine minérale de Miers. Mise à prix : 30,000 fr.

Etude de M<sup>e</sup> DAMBERT, avoué, à Gourdon.

Le 19 juin 1866, à neuf heures du matin, au Tribunal de Gourdon, il sera procédé à la vente d'immeubles provenant de la saisie faite au préjudice du Sieur Jean Clavel. Mise à prix : 800 fr.

Par acte passé devant M. Orliac, notaire à Gramat, enregistré le 7 mai 1866, une société syndicale s'est formée pour le dessèchement de la mare de Padirac, entre les nommés Louis Mailhos, Pierre Fréjafond, François Maisonhaute, Blaise Vayssou, Jean-Pierre Lafougal, Jean-Pierre Grimal, Jean Carreyrou, Guillaume Delmas, Louis Barrat, Antoine Barrière, Jean-Louis Carrayrou et Denys Gisclard.

(Extrait du Gourdonnais, n<sup>o</sup> 996)

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

# A VENDRE

1<sup>o</sup> Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;  
2<sup>o</sup> Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

**AVIS.** — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et ailleurs pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéché, de donner à d'autres l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéché.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

# AVIS

**M. GUSTAVE TRUBERT**, fabricant de drap, à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père, **M. MONSOU**, flateur.

**M. MONSOU**, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

ÉPICERIES **DROGUERIE INDUSTRIELLE** COMESTIBLES  
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES FOURRAGÈRES, PÉTROLE  
**E. LEPETIT**  
RUE DE LA LIBERTÉ, 4  
VINS FINS **A CAHORS** BONBONNERIE  
CONFECTION DE PARIS

**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
ET SUR MESURE  
**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Gournou, à l'angle de la rue Fénélon  
Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**PLUS D'ACCIDENTS DE VOITURES !!**  
BRANCARDS ET APPAREIL MOBILES OU ISOLATEUR SPONTANÉ.  
Système **LIEVIN** breveté, S.G.D.G.  
Avec cet appareil simple, commode, sûr et pouvant s'adapter à toute voiture, on peut éviter des accidents qui plongent, tous les jours, quelque famille dans le deuil !!  
**Prix d'un appareil..... F. 130**  
S'adresser à Toulouse à M. H. MERCIER, Carrossier breveté, ayant obtenu des médailles aux diverses expositions.  
A Figeac (Lot), à M. L. LIÉVIN, inventeur.  
Ce dernier traitera de gré à gré avec MM. les carrossiers de tous pays.  
Pour éviter la contrefaçon, les appareils portent le numéro d'ordre et la marque de fabrique déposés.

**PASTILLES**  
POUR LE  
**POT-AU-FEU**  
  
LA VOITURE-MARMITE

Le succès incontestable des **PASTILLES ROZIÈRE** pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et, malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de RÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIÈRE est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des **PASTILLES ROZIÈRE**, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIÈRE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite. En achetant un flacon de **PASTILLES ROZIÈRE**, la ménagère à le droit d'exiger un livre de cuisine.

**LA PANAMINE**  
Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama.  
Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher.  
POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet.  
La PANAMINE se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable.  
Se trouve chez tous les Epiciers.

**VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ**  
et SÉCURITÉ. **ET A VOLONTÉ** et EXACTITUDE

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

N.B. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

**COFFRES** oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les **LIMES CHIMIQUES AMÉRICAINES** de P. MOURTHÉ (br. S.G.D.G.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus). Prix 3 fr.; — Dépôt général, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: **A. NEEFTZER**  
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, A Paris.

## A VENDRE

Une Etude de notaire, à St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montratiér (Lot).

A Vendre aussi la Maison, où se trouve l'Etude. — Un Jardin et une Cour sont contigus à la maison.

S'adresser pour plus amples renseignements à M<sup>e</sup> Ruamps, propriétaire de ladite Etude.

On donnera toute facilité pour le paiement.

## JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n<sup>o</sup> 55.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.